

ORDONNANCE COLLECTIVE

OC-2014-01

Dimenhydrinate

Date d'entrée en vigueur : 2014-06-16

Date de révision prévue: 2019

**Administrer
un antiémétique
Dimenhydrinate**

Professionnels concernés

- Infirmières

PROFESSIONNELS HABILITÉS *À EXÉCUTER L'ORDONNANCE

Les infirmières du Centre de réadaptation en dépendance de Québec qui possèdent la formation pertinente, les connaissances et les compétences nécessaires à l'application de l'ordonnance collective

* Le personnel d'agence s'assure de posséder les connaissances, la formation et les compétences nécessaires avant de prendre une décision reliée à cette ordonnance collective.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE ET FORMULAIRE Oui Non

PERSONNES OU SITUATIONS CLINIQUES VISÉES PAR L'ORDONNANCE COLLECTIVE

- Usagers du Centre admis au service d'hébergement

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION

- Nausées ou vomissements

INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES

- Soulager les nausées chez l'utilisateur.
- Soulager les vomissements chez l'utilisateur.

Administer un antiémétique - Dimenhydrinate

CONTRE-INDICATIONS

- Allergie à une composante du produit
- Hypertrophie prostatique majeure causant une difficulté à uriner
- Glaucome
- Grossesse
- Vomissements fécaloïdes
- Vomissements contenant du sang
- Si les nausées ou les vomissements s'accompagnent de :
 - Céphalées importantes
 - Douleur à la poitrine
 - Fièvre et détérioration de l'état général
 - Douleur abdominale importante.

POSOLOGIE

- 1 comprimé de 50 mg aux 4 heures ou 1 suppositoire de 100 mg aux 6 heures jusqu'à un maximum de 400 mg par 24 heures.
- Choisir la voie d'administration en fonction de la condition clinique de l'utilisateur (orale, intrarectale).
- Si diarrhée moins d'une demi-heure après l'administration intrarectale, reprendre la dose. La voie d'administration dépendra de la condition clinique de l'utilisateur.
- Si vomissement moins d'une demi-heure après l'ingestion du comprimé, donner 1 suppositoire de 100 mg.

EFFETS INDÉSIRABLES

- Somnolence
- Sécheresse de la bouche
- Étourdissements ou vertiges
- Possibilité de stimulation paradoxale du système nerveux central (agitation, insomnie, nervosité)
- Amoindrissement des facultés
- Risque de chute

Note : Les personnes âgées sont plus susceptibles de ressentir les effets indésirables.

LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN

- Si aucune réponse à l'administration de l'antiémétique dans les délais attendus.
- Si les nausées ou vomissements persistent après 24 heures d'administration régulière
- Présence de contre-indication.

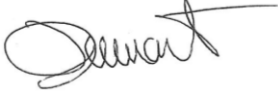
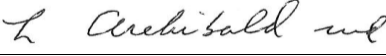



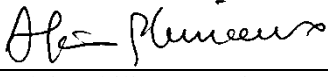
RÉFÉRENCES

e-CPS français. Monographie du dimenhydrinate, consulté le 2013-01-07.

Guide pratique de la pharmacie. Collection Protégez-vous en partenariat avec l'Ordre des pharmaciens du Québec. (2009). *Les nausées, les vomissements et le mal des transports. Les antiémétiques.*
Pages 56-57

UpToDate 2013 : Dimenhydrinate. Drug information.

PROCESSUS D'ÉLABORATION ET D'ADOPTION

	2014-06-09
D ^r Jacques Dumont Coordonnateur médical du CRDQ	Date
	2014-06-09
D ^{re} Lise Archibald Médecin au CRDQ	Date
	2014-06-09
Sylvie Veilleux Responsable des soins infirmiers du CRDQ	Date
	2014-06-09
Yvan Gingras Coordonnateur des services professionnels, de la qualité et de la recherche du CRDQ	Date
	2014-06-09
D ^r Serge Bordeleau Président du CMDP	Date
	2014-06-09
D ^r Alain-Philippe Lemieux Directeur général adjoint des affaires universitaires et cliniques, et des services professionnels	Date
Adopté par le CMDP du CSSS de la Vieille-Capitale le	2014-06-09
Les médecins du CRDQ sont membres du CMDP du CSSS de la Vieille-Capitale.	
Date d'entrée en vigueur	2014-06-16
Date de révision	2019